



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 19 décembre 2018

Communiqué de presse

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES: ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICE AUX RESSORTISSANTS ÉTRANGERS DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE



Dans le cadre de la modernisation des relations avec les usagers, la préfecture du Nord fait évoluer son offre de services concernant les démarches relatives aux demandes de titres de séjour.

Prise de rendez-vous en ligne pour les premières demande de titre de séjour

A compter du 2 janvier 2019, les ressortissants étrangers résidant dans l'arrondissement de Lille devront prendre rendez-vous en ligne pour une demande de titre de séjour « vie privée et familiale ».

Cette demande sera à formuler sur le site des services de l'État dans le nord, nord.gouv.fr, (*Démarches administratives > Étrangers en France > Titres et documents de séjour des étrangers > Modalités de dépôt des dossiers*). Toutes les informations relatives aux démarches y sont, par ailleurs, disponibles.

Les modalités de réception sont simplifiées par le **déploiement de la voie postale** pour de nombreuses procédures (duplicata, modification, changement d'adresse, changement de statut).

L'accueil sera, à compter du 2 janvier 2019, accessible sur rendez-vous du mardi au jeudi de 08h30 à 11h30 afin de tenir compte de la diminution du flux du public liée à ces évolutions.

Pour les autres démarches, le bureau de l'admission au séjour reste ouvert aux horaires habituels :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 pour la délivrance des récépissés ;
- du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00 (15h30 le vendredi) pour les rendez-vous de dépôt de demandes de titres de séjour.